



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES ET TRESCAULT

ELARGIE AUX COMMUNES DE VELU ET VILLERS-PLOUICH

Vu le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et notamment les articles L 121.4 et R 121.1 ;

Vu le décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe et de ses aménagements connexes ;

Vu le décret du 20 avril 2017 modifiant le décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe et de ses aménagements connexes ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 prorogeant les effets du décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe et de ses aménagements connexes, entre les communes de COMPIEGNE (Oise) et AUBENCHEUL-AU-BAC (Nord) ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 9 juillet 2012 portant institution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier des communes de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES et TRESCAULT ;

Vu la désignation du Président et du Président suppléant de la commission par le Président du Tribunal de Grande Instance de ARRAS en date du 9 juin 2015 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux de BARASTRE en date du 16 mars 2015, BERTINCOURT en date du 13 mars 2015, BUS en date du 2 mars 2015, HAPLINCOURT en date du 26 février 2015, METZ-EN-COUTURE en date du 11 mars 2015 et 25 mars 2015, NEUVILLE-BOURJONVAL en date du 26 février 2015, ROCQUIGNY en date du 16 mars 2015, RUYAULCOURT en date du 13 mars 2015, YTRES en date du 3 février 2015, TRESCAULT en date du 31 mars 2015 élisant les membres propriétaires de la commission ;

ATTENDU que la commune de LEHELLE n'a pas fait d'élection des propriétaires dans le délai de trois mois après sa saisine, et qu'il y a lieu de nommer 2 propriétaires titulaires et 1 propriétaire suppléant ;

ATTENDU que la désignation de Monsieur Gérard RICAUX en tant que propriétaire titulaire, par délibération du Conseil Municipal d'YTRES en date du 3 février 2015 ne peut être retenue, celui-ci

n'étant pas propriétaire sur la commune d'YTRES, et qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre ;

Vu l'article L121-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, qui précise qu'à défaut d'élection des propriétaires par le Conseil Municipal dans un délai de trois mois après sa saisine, le Président du Conseil départemental procède à leur désignation ;

Vu la désignation des membres exploitants de la Commission par la Chambre d'Agriculture Région Nord - Pas-de-Calais en date des 23 octobre 2012, 16 octobre 2015 et du 7 octobre 2019 ;

Vu la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture de Région Nord - Pas-de-Calais en date du 23 octobre 2012 de désigner une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de la Commission ;

Vu les propositions transmises par la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais en date du 17 avril 2015 et de Nord Nature Environnement en date du 13 février 2015 de désigner une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de la Commission ;

Vu le courrier de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du 29 janvier 2015 désignant le représentant de l'administration chargée du contrôle de l'opération ;

Vu la nouvelle proposition transmise par la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais en date du 17 mai 2016 désignant Monsieur Jean-François CARRE en remplacement de Monsieur Bruno BOITELLE ;

Vu la nouvelle proposition transmise par Nord Nature en date du 27 avril 2016 désignant Monsieur Gérard BENOIT en remplacement de Madame Jacqueline ISTAS ;

Vu la proposition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES et TRESCAULT en date du 26 janvier 2017 d'un périmètre avec extensions sur les territoires des communes de VELU, VILLERS-PLOUICH, RIBECOURT-LA-TOUR et FINS ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de VELU en date du 10 avril 2019 et VILLERS-PLOUICH en date du 14 mars 2019 acceptant l'extension du périmètre et demandant la création d'une nouvelle Commission Intercommunale ;

Vu les propositions transmises par Monsieur le Maire de BERTINCOURT en date du 29 septembre 2020, Monsieur le Maire de BUS en date du 21 juillet 2020, Monsieur le Maire de HAPLINCOURT en date du 18 septembre 2020, Monsieur le Maire de METZ-EN-COUTURE en date du 8 septembre 2020, Monsieur le Maire de NEUVILLE-BOURJONVAL en date du 21 septembre 2020, Monsieur le Maire de ROCQUIGNY en date du 27 août 2020, Monsieur le Maire de RUYAULCOURT en date du 22 septembre 2020, Monsieur le Maire de TRESCAULT en date du 31 août 2020, Monsieur le Maire de VELU en date du 25 septembre 2020, Monsieur le Maire de VILLERS-PLOUICH en date du 1^{er} octobre 2020 suite au renouvellement des conseillers municipaux et des propriétaires en raison des élections municipales, les communes de BARASTRE, LEHELLE et YTRES n'ayant pas transmis de nouvelle proposition ;

Vu la nouvelle désignation du Président Titulaire de la Commission par le Président du Tribunal de Grande Instance d'ARRAS en date du 27 novembre 2020 suite à la démission de Monsieur Jean-Claude PLICHARD ;

Vu la désignation des membres exploitants de la Commission par la Chambre d'Agriculture Région Nord Pas-de-Calais en date du 8 novembre 2021 en raison des élections municipales ;

Vu les arrêtés de désignation en date du 13 décembre 2021 par Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, de son représentant et de son suppléant et du 15 décembre 2021 par Monsieur le Président du Conseil départemental du Nord, de son représentant et de son suppléant suite aux récentes élections ;

Vu l'arrêté modifiant la Composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE,

NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES, TRESCAULT, VELU et VILLERS-PLOUICH en date du 21 décembre 2021 ;

Vu la nouvelle désignation par le Directeur des Services Fiscaux de son délégué départemental en date du 3 août 2023 suite au départ en retraite de Monsieur Francis URBANIAK ;

Vu la nouvelle proposition de la Société du Canal Seine-Nord Europe en date du 10 mai 2023 désignant la directrice du service foncier en tant que représentante du maître d'ouvrage suite au départ de Monsieur Jean-Pierre VELCHE ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Une commission intercommunale d'aménagement foncier est constituée dans les communes de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES, TRESCAULT, VELU et VILLERS-PLOUICH.

Article 2 : A compter de la date de signature du présent arrêté, la commission est composée comme suit :

Présidence

- M. Pierre NICOLLE, commissaire enquêteur, Président
- M. Michel LION, commissaire enquêteur, Président suppléant

Commune de BARASTRE

- M. Gislain BOURY, Maire de BARASTRE

Commune de BERTINCOURT

- M. Bernard BRONNIART, Maire de BERTINCOURT

Commune de BUS

- M. Guy ALEXANDRE, Maire de BUS

Commune d'HAPLINCOURT

- M. Michel FLAHAUT, Maire d'HAPLINCOURT

Commune de LEHELLE

- M. Gabriel TRANNIN, Maire de LEHELLE

Commune de METZ-EN-COUTURE

- M. Michel LALISSE, Maire de METZ-EN-COUTURE

Commune de NEUVILLE-BOURJONVAL

- M. Michel POUILLAUDE, Maire de NEUVILLE-BOURJONVAL

Commune de ROCQUIGNY

- M. Raymond COCHE, Conseiller Municipal représentant Monsieur le Maire de ROCQUIGNY

Commune de RUYAULCOURT

- M. Daniel BEDU, Maire de RUYAULCOURT

Commune d'YTRES

- M. Gérard RICAUX, Conseiller Municipal représentant Monsieur le Maire d'YTRES

Commune de TRESCAULT

- M. Christophe DAMBRINE, Maire de TRESCAULT

Commune de VELU

- M. Daniel BOUQUILLON, Maire de VELU

Commune de VILLERS-PLOUICH

- M. Pascal BRUNIAUX, Maire de VILLERS-PLOUICH

Membres propriétaires élus par les Conseils Municipaux

- MM. Bernard QUENTIN, Jean-Michel POCQUET, titulaires au titre de la commune de BARASTRE.
- Mme Marie-Laure FONTAINE et M. Sébastien WASSON, titulaires au titre de la commune de BERTINCOURT.
- MM. Jean-Marie LAGUILLIER, Jean-Marie POUILLAUDE, titulaires au titre de la commune de BUS.
- M. Marc HIEZ, Mme Valérie FRASSAINT, titulaires au titre de la commune d'HAPLINCOURT.
- MM. Michel VITEL, Dominique LECORNET, titulaires au titre de la commune de LEHELLE.
- MM. Jean-Marie GEORGE, Philippe COQUEL, titulaires au titre de la commune de METZ-EN-COUTURE.
- MM. Éric POUILLAUDE, Xavier CATHELAIN, titulaires au titre de la commune de NEUVILLE-BOURJONVAL.
- MM. Marcel POUILLAUDE, Thierry POUILLAUDE, titulaires au titre de la commune de ROCQUIGNY.
- Mmes Armelle DUPONT, Isabelle FRASSAINT, titulaires au titre de la commune de RUYAULCOURT.
- MM. Jean-Paul RICAUX, André-Marie LECAT, titulaires au titre de la commune d'YTRES.
- MM. Francis PARENT, Jean-Marie PARIS, titulaires au titre de la commune de TRESCAULT.
- Mme Régine GANDON, et M. François MESNARD, titulaires au titre de la commune de VILLERS-PLOUICH.
- Mme Nicole LEPLOMB et M. Francis LECOQ, titulaires au titre de la commune de VELU.

- Mme Marie-Thérèse BROGNARD, suppléante au titre de la commune de BARASTRE.
- M. Jean-Claude FATIEN, suppléant au titre de la commune de BERTINCOURT.
- M. Christian DELEAU, suppléant au titre de la commune de BUS.
- M. Clément DELEVACQUE, suppléant au titre de la commune d'HAPLINCOURT.
- M. Paul MARCHANDISE, suppléant au titre de la commune de LEHELLE.
- Mme Lucette CATHELAIN, suppléante au titre de la commune de METZ-EN-COUTURE.
- M. Guy THERON, suppléant au titre de la commune de NEUVILLE-BOURJONVAL.
- M. Emile DESCAMPS, suppléant au titre de la commune de ROCQUIGNY.
- M. Éric GOUBET, suppléant au titre de la commune de RUYAULCOURT.
- M. Gérard THERY, suppléant au titre de la commune d'YTRES.
- M. Francis CANY, suppléant au titre de la commune de TRESCAULT.
- M. François THIERY, suppléant au titre de la commune de VILLERS-POUICH.
- M. Franck MAURICE, suppléant au titre de la commune de VELU.

Membres exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture

- MM. Philippe BROGNARD, Jean-François LECHERF, titulaires au titre de la commune de BARASTRE.
 - MM. Olivier BACHELET, Bruno DOLEZ, titulaires au titre de la commune de BERTINCOURT.
 - MM. Bruno HOMBERT, Régis PARMENTIER, titulaires au titre de la commune de BUS.
 - MM. Arnaud FATIEN, Paul HOMBERT, titulaires au titre de la commune d'HAPLINCOURT.
 - Mme Cécile CARON, M. Pascal LECLERE, titulaires au titre de la commune de LEHELLE.
 - Mme Stéphanie DELATTRE, M. Benjamin GOUBET, titulaires au titre de la commune de METZ-EN-COUTURE.
 - MM. Philippe DEMARLE, Xavier CATHELAIN, titulaires au titre de la commune de NEUVILLE-BOURJONVAL.
 - MM. Pascal COCHE, Thierry POUILLAUDE, titulaires au titre de la commune de ROCQUIGNY.
 - Mmes Sophie MICHEL, Flavie TURBAUX BECQUET, titulaires au titre de la commune de RUYAULCOURT.
 - MM. Pascal COURTAUX, Jean-Louis BANCOURT, titulaires au titre de la commune d'YTRES.
 - MM. Jean-Philippe CAPELLE, Damien GOSSELET, titulaires au titre de la commune de TRESCAULT.
 - MM. Gilles CUVILLIER, Alexis QUENTIN, titulaire au titre de la commune de VELU.
 - MM. Antoine CARON, Daniel LESAGE, titulaire au titre de la commune de VILLERS-POUICH.
-
- M. Patrick BERLY, suppléant au titre de la commune de BARASTRE.
 - M. Bruno CORBIER, suppléant au titre de la commune de BERTINCOURT.
 - M. Cédric DUPUY, suppléant au titre de la commune de BUS.
 - M. Geoffrey DIEUSAERT, suppléant au titre de la commune d'HAPLINCOURT.
 - M. Christophe TRANNIN, suppléant au titre de la commune de LEHELLE.
 - Mme Martine VARRET GORGUET, suppléante au titre de la commune de METZ-EN-COUTURE.
 - M. Jean-Louis BARBIER, suppléant au titre de la commune de NEUVILLE-BOURJONVAL.
 - Mme Véronique DESCAMPS DECONINCK, suppléant au titre de la commune de ROCQUIGNY.
 - M. Eric DUPONT, suppléant au titre de la commune de RUYAULCOURT.
 - M. Claude BASSEZ, suppléant au titre de la commune d'YTRES.
 - M. Nicolas PARIS, suppléant au titre de la commune de TRESCAULT.
 - M. Jean-Marc DOLEZ, suppléant au titre de la commune de VELU.
 - M. Xavier DUPUY, suppléant au titre de la commune de VILLERS-POUICH

Représentant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

- Mme Véronique THIEBAUT, Conseillère départementale, titulaire

- M. Jean-Jacques COTTEL, Président de la 4^{ème} Commission, suppléant

Représentant le Président du Conseil départemental du Nord

- M. Nicolas SIEGLER, Vice-Président, titulaire
- M. Frédéric BRICOUT, Conseiller départemental, suppléant

**Personnes qualifiées en matière de faune, de flore,
de protection de la nature et des paysages**

- Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
 - M. Philippe TRUFFAUX, titulaire
 - M. Yves COURTAUX, suppléant
- Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais
 - M. Jean-François CARRE, titulaire
 - M. Willy SCHRAEN, suppléant
- Fédération Régionale NORD NATURE
 - M. Gérard CAILLIEZ, titulaire
 - M. Gérard BENOIT, suppléant

Un délégué du Directeur Départemental des Services Fiscaux

- Monsieur Wilfried GLAVIEUX

Le représentant de l'administration chargée du contrôle de l'opération

- Mme Annick TRANAIN, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Le représentant du Maître d'ouvrage

- Mme Marie-Françoise HEBRARD, directrice du service foncier au sein de la société du Canal Seine-Nord-Europe.

Fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental

- M. Fabrice THIEBAUT et Mme Clémentine CANDELIER, titulaires
- M. Jean-Paul LECUBIN, M. Florent BONNET LANGAGNE suppléants

Article 3 : Un agent des services du Conseil départemental est chargé du secrétariat de la commission.

Article 4 : La Commission a son siège à la mairie de BERTINCOURT.

Article 5 : L'arrêté en date du 21 décembre 2021 modifiant la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans les communes de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES, TRESCAULT, VELU et VILLERS-PLOUICH est abrogé.

Article 6 : Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, les maires de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-

BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES, TRESCAULT, VELU et VILLERS PLOUICH et le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINCOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, YTRES, TRESCAULT, VELU et VILLERS PLOUICH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans les communes concernées pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Arras, le 18 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Arnaud CURDY
Directeur du développement, de l'aménagement et de
l'environnement